



## Procès verbal de la séance du Comité Technique du 10 décembre 2013

Etaient présents :

### Représentants de l'administration :

- Jacques Hervé LEVY, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Michel VANCAPPEL, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Virginie CHUPIN, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

### Représentants du personnel :

#### TITULAIRES

Frédéric BAUDRIN, Adjoint technique RF  
Sabine CHLEBICKI, Ingénieur d'études RF  
Jean-Marc GODIN, Adjoint administratif AENES  
François DASSONVILLE, Technicien RF

#### SUPPLEANTS

Damien SOULAT, Professeur des universités  
Sylvie VILAIN, Secrétaire d'administration AENES  
Gilles BARDEL, Adjoint technique RF

Le Président ouvre la séance à 15h30 suite à la l'assemblée générale des représentants des personnels aux instances de l'Ecole qu'il a tenu en s'excusant de ce retard.

Le Président précise que s'agissant d'une seconde réunion, après constat de l'absence de quorum lors de la première réunion du 05 décembre 2013, le CT peut siéger quelque soit le nombre de représentants des personnels présents. Néanmoins, il constate que 7 représentants des personnels sur 8 ayant voix délibérative sont présents et les en remercie. Le Président du Comité Technique (CT) poursuit la réunion en rappelant qu'il faut désigner un secrétaire adjoint de séance étant entendu que la Directrice des Ressources Humaines, représentant de l'Administration est Secrétaire Permanent du Comité.

Monsieur François DASSONVILLE fait acte de candidature et est désigné Secrétaire Adjoint de séance à l'unanimité.

Le Président soumet à l'approbation des membres du CT le procès verbal du 16 septembre 2013.

Les représentants des personnels indiquent qu'ils refusent d'approuver en l'état le procès verbal du 16 septembre 2013, le trouvant trop aseptisé et ne relatant pas suffisamment les échanges et débats. Ils demandent à ce que les procès verbaux soient à nouveau rédigés comme auparavant avec plus de détails, comme ce qui se pratique d'ailleurs dans la majorité des universités.

Le procès verbal du 16 septembre 2013 est rejeté à l'unanimité.

Le Président en prend acte et demande à la Directrice des Ressources Humaines de réécrire le procès verbal du 16 septembre 2013 en ce sens. Il précise qu'à l'avenir les procès verbaux seront proposés dans leur forme antérieure dans la mesure où celle-ci semble mieux convenir aux représentants des personnels.

Le Président propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

## 1 – Actualisation du référentiel d'activités enseignants et enseignants-chercheurs 2013-2014

Le Président invite les représentants des personnels à prendre la parole.

Un représentant des personnels souligne qu'il n'est pas question de passer en revue ligne par ligne le référentiel. Il précise qu'il ne remet pas en cause la démarche d'actualisation menée par la Directrice des Etudes qui a monté un groupe de travail, qui a lui-même fait des propositions, propositions qui ont été présentées en conseil pédagogique auquel il appartient. Cependant, au regard et compte tenu du nombre de retours qu'il a eu de collègues enseignants, non pas contre la démarche mais sur le contenu, il ne donnera pas un avis favorable à son adoption en l'état et dans le contexte actuel.

Le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite réagir.

Un représentant des personnels précise qu'il trouve dommage d'en arriver là.

Un représentant des personnels reprend en rappelant au Directeur ses propos sur le fait qu'aucun manque de concertation dans l'actualisation du référentiel ne pouvait lui être reproché, en revanche il souligne que pour lui, une direction, en fin de parcours, tranche et fait une proposition finalisée. Or il indique en avoir eu communication de plusieurs versions différentes.

Le Président explique que le CODIR (Comité de direction restreint) s'est déchiré sur ce travail d'actualisation, qui a provoqué des réactions radicalement opposées. Il affirme que lors de ces débats seuls 1 à 3 points avaient provoqué un désaccord et qu'il avait donc choisi de consulter les instances pour recueillir leurs avis conformément à leurs missions, que ce n'est, que bien plus tard, qu'il a en fait compris que ce filtre, le CODIR, n'avait pas fonctionné et qu'il avait à présent conscience qu'il y avait besoin sur ce sujet comme sur d'autre de construire une méthode de travail différente.

Un représentant des personnels fait remarquer qu'au CT précédent, CT qui devait se prononcer sur le référentiel, les 2 représentants des personnels enseignants avaient prévenu de leur absence et que les autres représentants ne s'estimaient pas compétents pour prendre une décision, ce qui est une des raisons pour lesquelles le CT du 05 décembre dernier ne pouvait raisonnablement se tenir.

Le Président explique que la pression que la direction s'est mise en termes de délai pour passer le référentiel actualisé au CA du 18 décembre 2013 n'a visiblement pas permis une concertation suffisamment large. Il entend bien l'opposition et convient qu'il y a plus de choses qui divisent que de choses qui rapprochent.

Le Président indique que dans ces conditions il n'est peut être pas opportun que le CA restreint prévu le 12 décembre se réunisse.

Un représentant des personnels souligne qu'au contraire il serait bien d'avoir la position du CA restreint sur le document proposé. Il insiste sur le fait que selon lui, il y ait vraiment besoin de plus de réunions pour que chacun s'y retrouve. Il donne comme exemple la situation d'un enseignant qui s'est aperçu que la mission qu'il exerçait ne figurait plus au référentiel, mais qu'après échange par mail il avait eu confirmation qu'elle serait bien rétribuée. Ceci, selon lui, démontre qu'il n'y a pas eu assez de réunions et que de fait après la présentation du projet final il y a encore eu des négociations.

Un autre représentant des personnels s'inquiète de ce qui se passera notamment pour les PFE si le référentiel n'est pas adopté.

Le Président indique qu'il n'y aura pas de vide, l'ancien continuant bien évidemment à s'appliquer. Il précise que 2 simulations, sur la base du nouveau, et sur la base de l'ancien ont été faites par le service des études.

Le Président soumet pour la forme l'actualisation du référentiel au vote.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	7		7	

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, les propositions relatives aux fonctions attributaires et aux taux maximum des primes de charges administratives au titre de l'année universitaire 2013-2014.

## 2 – Liste des fonctions attributaires et montants maximum des PCA 2013-2014

Le Président donne la parole aux représentants des personnels sur le document qui leur a été transmis.

Un représentant des personnels indique que comme pour le référentiel d'activités, il y a un grand flou, une incompréhension sur la transformation en PCA d'activités précédemment intégrées au référentiel. Il cite notamment l'exemple des animateurs scientifiques de recherche. Il précise qu'il votera contre car il ne comprend pas la motivation et qu'il y a là encore à son sens une erreur de communication extrême.

Il s'explique :

1 - dans l'actualisation du référentiel présentée, il y a eu une remise à leur juste valeur, revue à la baisse, des heures attribuables pour certaines missions.

2 - les montants des PCA eux n'ont pas été revus à la baisse, ce qui lui fait dire que pour les activités du quotidien, les « primes » diminuent alors que celles des « chefs » augmentent.

3 – Pourquoi, si l'école connaît des difficultés financières, l'effort n'est il pas partagé par tous et les montants des PCA diminués comme les heures du référentiel ?

Enfin, il précise que dans le référentiel, les fonctions désignées comme attributaires d'une PCA ne sont pas assorties de l'obligation de présenter un rapport comme pour les autres activités.

La DRH, reprend le document relatif aux propositions de PCA présenté et souligne que le point 2 l'impose bien à toutes les fonctions. Elle en donne lecture. Elle précise que la phrase avec l'astérisque ne concerne en revanche que la fonction d'animateur scientifique d'un groupe de recherche également conservée dans le référentiel et qu'il est logique qu'elle ne soit prise en compte qu'une seule fois soit au titre du référentiel soit au titre de la PCA.

Le Président explique qu'il prend acte de ces remarques et qu'il faut de toute évidence mettre en cohérence les documents.

Le Président soumet pour la forme la proposition suivante au vote :

<b>Primes de Charges Administratives</b>	
<b>Fonctions attributaires</b>	<b>Taux Maximum (en Euros)</b>
Direction adjointe en charge de la prospection, du concours d'entrée, de l'apprentissage et autres missions de représentation de la Direction	5 500€
Direction de la Recherche	5 500€
Direction scientifique du CETI	5 500€
Direction des Etudes	5 500€
Mission temporaire : Chargé de la réforme pédagogique	2 500€
Direction Adjointe du GEMTEX	1 500€
Animateur scientifique d'un groupe de recherche*	1 000€

\* Il n'y aura pas perception de la PCA si les activités sont décomptées dans le cadre du référentiel d'activités de l'Ecole.

2 / Afin de faciliter les attributions individuelles en fin d'année universitaire par le directeur sur avis du CA restreint, le Conseil d'administration maintient la réactualisation et signature des fiches missions correspondant aux charges administratives en début d'année universitaire par les bénéficiaires potentiels qui s'engagent par ailleurs à remettre en fin d'année universitaire un rapport d'une page maximum retraçant sommairement les actions menées au regard des objectifs et indicateurs liés à la mission.

3/ Les fiches missions actualisées des PCA seront consultables sur la page RH du portail de l'Ecole.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	7		7	

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, la fixation pour l'année universitaire de la part F (fonctions) des Primes de Fonctions et de Résultats des Secrétaires d'administration de l'AENES de l'ENSAIT pour 2014 et donne la parole à la Directrice des Ressources Humaines (DRH).

### 3 – Fixation de la part Fonction des Primes de fonction et de résultats 2014

La DRH renvoie au document joint en annexe 1 au présent procès verbal pour en faire partie intégrante. Elle rappelle que comme les années précédentes la cotation des postes ne concerne que les SAENES, soit 4 personnes et qu'il n'y a pas encore et n'aura certainement jamais d'extension de ce régime indemnitaires aux personnels ITRF qui continuent de percevoir la PPRS, Prime de Participation à la Recherche Scientifique.

Elle rappelle que si cette extension devait arriver, elle ferait, comme il en avait déjà été convenu sous l'ancienne direction obligatoirement l'objet du travail concerté. Enfin, elle rappelle que compte tenu de la taille de l'ENSAIT, il est délicat de procéder à une cotation des fonctions, sachant que les 4 postes peuvent être considérés comme ayant des missions d'importance comparable, et qu'il est proposé comme l'an dernier de fixer la part liée aux fonctions des 4 postes à un coefficient de 1,5.

Un représentant des personnels fait remarquer qu'ils n'ont pas d'idée de ce que représente la part liée aux résultats pour ces personnes et que cette part là est elle modulable de 0 à 6.

La DRH rappelle qu'à la mise en place de la PFR, les agents ne devaient pas être lésés du fait du changement de régime et que les représentants des personnels peuvent lui faire confiance sur ce point. Elle insiste sur le fait que cette part R essentiellement variable et personnelle liée à la manière de servir et impliquant donc un jugement de valeur sur le travail des intéressés n'est pas à ce titre une information communicable à tous et que la vocation du CT n'est pas de traiter des questions individuelles et n'a pas à connaître les montants individuels des primes attribuées. Elle est juridiquement catégorique sur ces points.

Le Président indique qu'il n'est pour sa part pas contre une diffusion de ces informations et que c'est une discussion qu'il convient d'instruire et qu'une réponse claire sera apportée dans le respect de la réglementation.

Le Président soumet pour avis au vote la proposition de fixer au titre de 2014 la part F de la PFR des SAENES à 1,5.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	7	7		

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, la politique d'emplois, campagne de recrutement 2014 et demande à la Directrice des ressources humaines (DRH) de la présenter.

### 3 - Campagne de recrutement 2014

La DRH rappelle que le CT du 16 septembre 2013, a émis un avis favorable aux propositions, propositions validées par le CA du 1<sup>er</sup> octobre dernier, s'agissant des :

#### ✓ Emplois enseignants-chercheurs 2014

De maintenir en l'état les postes actuellement vacants ou susceptibles de l'être et de les utiliser pour le recrutement d'agents non titulaires, associés et ou ATER.

- Maître de conférences n°0029 en 62<sup>ème</sup> section (poste bloqué – support d'un enseignant-chercheur titulaire en disponibilité pour convenances personnelles 1 an jusqu'au 28/02/2014).
- Maître de conférences n°0021 en 62<sup>ème</sup> section (poste susceptible d'être vacant au 01/10/2014 – demande de départ en retraite du titulaire).

En cohérence avec ce qui avait été acté lors de la précédente séance, le Président soumet la proposition suivante au vote :

Il est proposé de ne pas ouvrir les emplois au titre de la campagne de recrutement 2014 :

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	7	7		

#### ✓ Emplois Enseignants second degré 2014

De maintenir en l'état ces emplois vacants afin de recruter et maintenir en fonction des enseignants contractuels.

- Professeur Agrégé n°0002 en Economie-Gestion : poste vacant au 02/04/2014 (départ en retraite de l'agent en CDI).
- Professeur Agrégé n°0014 en Anglais contractuel en CDI au 01/10/2013

En cohérence avec ce qui avait été acté lors de la précédente séance, le Président soumet la proposition suivante au vote :

Il est proposé de ne pas ouvrir les emplois au titre de la campagne de recrutement 2014 :

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	7	7		

#### ✓ Emplois IATS – Ingénieurs, Administratifs, techniciens et de Service 2014

De maintenir en l'état les postes vacants ou susceptibles de l'être et de ne pas en demander la publication au titre de la campagne de recrutement 2014.

- Ingénieur de recherche n° 09833 N
- ATRF 2c n° 53362 C (retraite d'un agent en logistique au 01/09/2013)
- TCH n°01618 J Poste susceptible d'être vacant au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Un représentant des personnels quitte la réunion à 16h20.

Un représentant des personnels s'interroge sur la pertinence de ne pas avoir ouvert cette année au concours les 2 supports vacants et demande s'il n'y a pas un risque, notamment pour le poste d'IGR de le voir repris par le ministère.

La DRH explique que le risque est quasiment nul compte tenu de la taille de l'établissement, qui paraît sur doté. Pour autant, le stock d'emplois n'a jamais été remis en cause, pas même lors de l'audit RCE. Elle précise par ailleurs que l'utilisation actuelle du support d'IGR en garantit la pérennité. La question pourrait se poser avec une promotion par liste d'aptitude mais que là encore et jusqu'à présent elle a obtenu la transformation des emplois sans « coût » pour l'établissement.

Un représentant des personnels demande pourquoi le poste d'IGR ouvert au concours l'an dernier n'a pas été proposé au concours à nouveau cette année.

Le Président explique que suite à l'échec de ce recrutement il a interrogé ses collègues locaux sur le dimensionnement du poste de directeur de communication dans leurs établissements et s'est aperçu qu'aucun n'occupait ce grade et qu'il convenait pour lui en conséquence de se donner le temps de réfléchir sur ce poste, d'autant que la définition du poste ne correspond pas dans le public à ce qu'il a l'habitude d'avoir dans le privé.

Le Président poursuit son propos en indiquant que ces supports constituent nos moyens et marges de manœuvre au service du projet politique que l'école doit écrire.

Un représentant des personnels souligne que lors de précédentes réunions, il avait insisté sur la nécessité de prendre en compte les besoins en compétences techniques de l'enseignement et de la recherche et qu'il souhaitait vivement que ces besoins soient gardés à l'esprit dans le redéploiement des postes vacants ou susceptibles de l'être dans un avenir proche, entre fonctions supports et fonctions techniques au service des TP et de la recherche.

Le Président indique avoir déjà pris l'engagement d'une telle réflexion collégiale et souligne le manque réel dans l'établissement de ce type de profils selon lui.

Sans autres remarques, le Président soumet au vote la proposition de n'ouvrir aucun poste IATS au recrutement au titre de la campagne 2014.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	6	6		

Le Président remercie les représentants des personnels de leur confiance et propose de passer aux questions diverses.

#### 4 - Questions diverses

##### 4 - 1- Point sur la mise en place de Virtualia.net

La DRH compte tenu de l'heure avancée propose de remettre au prochain ordre du jour ce point.

Un représentant des personnels souhaite soulever un problème dans le décompte des congés des personnels avec l'utilisation du logiciel notamment pour les vacances de Noël où les congés sont imposés aux personnels compte tenu de la fermeture de l'établissement.

Il explique que les personnels travaillant sur 4 jours et demi sur la journée du mercredi sont perdants dans la mesure où leur est décompté le même nombre de jours (4) que quelqu'un travaillant sur 5 jours alors qu'ils ne partent plus chacun avec le même nombre de jours de congés au départ, 53 pour un agent travaillant sur 5 jours et 48 pour un agent travaillant sur 4,5 jours.

La DRH explique qu'il semble qu'il s'agit là des aléas du calendrier qui sont tantôt favorables à certains et tantôt défavorables comme cela se passe pour les personnels travaillant à temps partiel. Un agent à temps plein travaillant sur 10 demi-journées se voit pour une semaine de congés décompter 5 jours, 10 demi-journées. Un agent à temps plein ayant

choisi de répartir ses heures sur 4,5 jours, soit 9 demi-journées se voit pour une semaine de congés décompter 9 demi-journées.

Le Président explique que lorsque le jour chômé est fixe alors pour les agents ne travaillant habituellement pas ce jour de la semaine alors il est effectivement perdu et que la règle est la même tous les ans.

Il explique qu'une des pistes de neutralisation est le pointage et que cela passe par la mise en place d'une pointeuse et implique nécessairement de revoir l'ARTT. Il indique que certains établissements l'ont fait comme Lille 1. Il précise qu'il veut bien instruire mais dans le temps et la concertation.

Le représentant des personnels reprend son exemple et indique qu'avant la mise en place de virtualia.net le problème ne se posait pas car les agents auraient tous du poser 5 jours. Un représentant des personnels formalise sur Paper board.

Pour les vacances de Noël, Noël et le premier de l'An tombant un mercredi : un agent travaillant sur 9 demi-journées, ne travaillant pas habituellement le mercredi après midi avec les jours fériés posera 8 jours comme les agents travaillant sur 5 jours alors qu'un autre agent travaillant sur 9 demi-journées, ne travaillant pas habituellement le vendredi après midi n'en posera que 7, alors que les agents travaillant sur 5 jours partent avec un volume de congés de 53 jours et que les agents travaillant sur 4,5 partent avec un droit à congés calculé au prorata des obligations de service de 48 jours.

Le Président indique qu'il a bien compris mais qu'aujourd'hui c'est la règle en vigueur et pas de chance que les jours fériés tombent sur les demi-journées travaillées.

Il précise qu'il convient d'instruire ce qu'il serait possible de faire en précisant que cela ne veut pas dire qu'il ait l'intention de donner ½ journée supplémentaire de congés à celles et ceux qui seraient concernés.

Le secrétaire adjoint de séance propose de formaliser sous tableur et de participer à l'expertise.

Ce point étant clos le Président demande s'il y a d'autres questions diverses.

Un représentant des personnels fait remarquer que le calendrier des CT affichant simplement des semaines de réunion est compliqué à gérer à l'agenda et qu'il serait peut être préférable de revenir à l'ancien système qui fixait plus de CT et leurs dates pour l'année universitaire complète, avec des reports très marginaux.

Le Président en prend acte et précise que les dates vont être posées et les séances doublées entre les CA.

Le Président donne la parole à l'assemblée et sans autres questions ni remarques, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance en remerciant les membres présents.

Le Président de séance



Jacques Hervé LEVY

Le Secrétaire permanent



Virginie CHUPIN

Le Secrétaire de séance



François DASSONVILLE